

# Sensibilisation à la sûreté des voyageurs et/ou expatriés en pays à risques



## Contenu

- Les devoirs et droits de l'employeur ;
- Le voyageur d'affaires : vulnérabilités et atouts ;
- Généralités sur le pays concerné et les aspects sécuritaires ;
- La sûreté du voyageur d'affaire et de l'expatrié ;
- Le déplacement dans une zone à risques
- Les possibilités de secours.

*A la fin du stage sera remis un livret des Best Practise à suivre.*



Une attestation individuelle de formation en français est fournie à l'issue .

## Compétences Développées

- Connaître les principaux risques sécuritaires comme expatriés ou lors des déplacements à l'étranger ;
- Adopter des règles simples et pratiques dans les déplacements en zones à risques ;
- Réagir correctement face aux différents types d'incidents ;
- Recueillir les informations sécuritaires sur une zone donnée.

*Destinée aux personnes devant se rendre, dans le cadre professionnel, dans un pays étranger à risques.*



DUREE : 4 heures

LANGUE : français

LIEU : dans toute ville ou pays

PREREQUIS : aucun

Références

**Code du travail**

Article L 4121-1

**2002**

Jurisprudence DCN  
Attentats de Karachi